



30, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris - www.parisartistes.com

Contact pour le retour du dossier : superstagiaire@parisartistes.com

DOSSIER DE CANDIDATURE 2021

Commissaires d'exposition 2019 – Nathalie de Frouville et Valérie Paumelle

«PARISARTISTES # est une marque française enregistrée sous le numéro 4031482. Toute reproduction de celle-ci sans autorisation préalable de son titulaire est strictement interdite ».

Conditions générales de participation

Règlement & Modalités

1 - Introduction :

1.1 **PARISARTISTES #** est une association à but non lucratif créée en novembre 2013, sous l'impulsion de défenseurs de la créativité artistique.

1.2 L'association a pour objet social la création, la production, le développement, la diffusion d'événements artistiques et culturels dont elle assure la promotion. Ces événements mettront en œuvre toutes les actions nécessaires pour assister des artistes dans leur développement, éditer des supports de communication afin de sensibiliser le public à la vie artistique de Paris.

Article 2 : Participation

2-1 : Candidature

L'événement **PARISARTISTES #** est ouvert à tous les artistes de 18 ans et plus, quelque soit son lieu de résidence et à l'exclusion des membres du bureau de l'association **PARISARTISTES #** et des membres des différents jurys de **PARISARTISTES #**.

Tous les artistes français, européens et internationaux, peuvent candidater.

Les disciplines suivantes sont acceptées : Peinture, sculpture, photographie, dessin, gravure, vidéo, installation et design.

2-2 : Objectif de l'évènement

L'association **PARISARTISTES #** organise toute l'année 2021 des expositions virtuelles visibles sur le site de l'association.

En second temps, du **30 au 31 octobre 2021** une exposition collective au Bastille Design Center sera organisée*, avec tous les artistes ayant exposés virtuellement.

Le nombre d'œuvres exposées sera confirmé ultérieurement mais les œuvres devront correspondre à celles qui sont exposées de façon virtuelle afin de créer le lien entre les deux expositions.

Article 3 : Inscriptions et date limite de dépôt

Les frais d'inscription sont offerts ; si vous êtes sélectionnés, vous aurez une réponse très rapide de notre équipe, les places étant limitées, un règlement par Carte Bleue ou Paypal vous sera demandé, d'un montant de 300 €. Cette somme comprend donc :

- 1- L'exposition virtuelle de vos œuvres toute l'année sur le site internet de **PARISARTISTES #**
- 2- L'exposition collective au Bastille design center les 30 et 31 octobre 2021*.

Une facture vous sera délivrée après la procédure. Vous recevrez un dossier de candidature à nous retourner par e-mail dûment renseigné et signé, **DANS LE MEME FICHIER PDF** accompagné de :

- des cartels écrits sous word correspondant aux photographies d'œuvres exposées « digitalement » avec le plan d'exposition de la grande salle du Bastille Design Center (voir les expositions précédentes). Toutes les photographies des œuvres devront être données en haute définition (300 dpi).
- Le portrait chinois complété,
- 1 texte explicatif de votre démarche artistique et de la thématique exposée,
- le droit à l'image dûment complété également.
- 1 fichier son où vous expliquez votre exposition et démarche + une musique libre de droit qui sera

mise après l'explication sonore (le fichier doit durer entre 5 et 10 mn).
- votre compte instagram et votre site + mail.
- 1 photo de vous en HD et de votre atelier.

** (sauf si contraintes sanitaires nous obligent à l'annulation ou le report de cette dernière, les 300€ ne seront pas remboursés car l'exposition virtuelle ainsi que la communication dédiée auront dans tous les cas été faites, produites et mises en ligne).*

Article 4 : Sélection des œuvres et format :

Les commissaires d'exposition réaliseront une présélection des dossiers de candidatures reçus. En cas de non-sélection, vous recevrez un mail de notre part.

Si vous êtes sélectionné, vous serez averti par mail, pour effectuer le règlement (de 300 €/artiste ou 1000€/galerie) en suivant la Procédure Concours sur le site de **PARISARTISTES #**.

Article 5 : Obligations de l'artiste

5.1. L'artiste ne pourra pas présenter des œuvres déjà primées ou sélectionnées lors d'un précédent événement de **PARISARTISTES#**. D'ailleurs, nous encourageons l'auteur à ne pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée à un autre concours d'importance nationale ou internationale.

5.2. L'artiste se doit d'être présent au vernissage de l'exposition et aux horaires d'ouverture. Si l'artiste s'engage à participer à notre événement, il doit s'y tenir.

5.3 L'artiste devra promouvoir l'événement digital et physique en rediffusant les communiqués de presse, invitations, et tous autres supports de promotion mis à sa disposition (le succès de notre événement passe aussi par votre force à communiquer votre participation !).

5.4 Chaque artiste participant s'engage à garantir **PARISARTISTES #** de disposer de tous les droits ou les autorisations nécessaires à l'exploitation des droits de propriété intellectuelle (incluant les droits de propriété industrielle et les droits de propriété littéraire et artistique, ainsi que les droits voisins du droit d'auteur) sur les œuvres présentées lors de l'exposition collective ainsi que sur les œuvres présentées dans le lieu partenaire. **PARISARTISTES #** ne pourra être tenue pour responsable de la violation de ces droits appartenant à des tiers de quelque manière que ce soit et ne pourra voir sa responsabilité engagée devant les juridictions compétentes à cette fin.

5.5 Chaque artiste autorise **PARISARTISTES #** à publier son nom (ou pseudo) ainsi que ses coordonnées personnelles et l'adresse du lieu partenaire sur tous les documents de communication, sur le site internet de **PARISARTISTES #** et autres supports ainsi que sur des sites partenaires (institutionnels, médias...).

5.6 Chaque artiste s'engage à accepter que la création sélectionnée pour l'exposition collective puisse être diffusée publiquement, en intégralité à l'occasion de l'exposition collective, ainsi que sur le site internet de **PARISARTISTES #** et/ou sur les sites partenaires et sponsors, et pour la promotion de l'événement **PARISARTISTES #** par le biais de tout média connu ou à venir (télévision, internet, applications smartphone, ...) conformément à l'annexe 5.

5.7 L'artiste s'engage à apporter aux dates et horaires déterminés par **PARISARTISTES #** les sélectionnées pour l'exposition collective et ce en respectant le choix des Commissaires d'Exposition qui auront fait la sélection. Dans le cas contraire, l'œuvre ne sera pas exposée lors de cette exposition collective. Assurez-vous donc de ne pas vendre l'œuvre retenue avant **PARISARTISTES #**.

5.8 Le décrochage se fera par les artistes aux dates et horaires précisés ultérieurement. Aucune œuvre ne pourra être gardée par **PARISARTISTES #**.

6 - Responsabilités et engagements de l'association PARISARTISTES # :

6.1 L'association **PARISARTISTES #** ne saurait être tenue responsable de tout dommage physique ou matériel sur les personnes, biens ou œuvres d'arts, occasionnés par un ou des participants lors de cet événement, dans les lieux partenaires et de l'exposition collective. Une assurance privée devra être souscrite par les artistes conformément à l'article 7.

6.2 **PARISARTISTES #** s'engage à fournir un accompagnement de qualité et toute la communication nécessaire à la mise en valeur de l'artiste et de ses œuvres, avant, pendant et après l'événement (site internet, magazines, catalogues, dossiers de presse, communiqués de presse, ... sur tous les supports utilisés).

6.3 **PARISARTISTES #** organisera une exposition collective avec les œuvres sélectionnées pour l'exposition digitale, pour chaque artiste (le nombre d'œuvre par artiste vous sera confirmé ultérieurement). L'accrochage de chaque œuvre sera réalisé par des bénévoles de l'association sous le contrôle des deux Commissaires d'Exposition et de la Présidente de **PARISARTISTES #** et avec votre aide (d'après un plan d'accrochage précis déterminé par l'équipe de **PARISARTISTES #**). Cette exposition fera l'objet d'un vernissage sur invitation. Les blocs pour les sculptures seront à fournir par les artistes et les installations « compliquées » à monter ou œuvres fragiles seront à accrocher par les artistes eux-mêmes.

6.4 L'association **PARISARTISTES #** se réserve le droit dans les cas de force majeure et/ou de catastrophes naturelles conformément aux dispositions légales en vigueur de reporter, d'écourter ou d'annuler l'événement précité (article 1148 du Code civil).

7 - Assurance :

Pour son lieu d'exposition, chaque artiste doit obtenir une couverture d'assurance pour les dommages ou la perte d'objets exposés, en raison d'un incendie, vol, cambriolage, de bris, de fuites, d'accident ou d'inondation (liste non exhaustive). L'accueil du public lors **PARISARTISTES # 2019**, devra également être pris en compte dans sa police d'assurance et vous demander ultérieurement le prix de vos œuvres qu'il faudra lui fournir rapidement (prix de fabrication et non de vente).

8 - Promotion :

La promotion la plus importante et efficace reste le bouche-à-oreille créé par les artistes, galeristes, participants à cet événement. N'hésitez donc pas à parler de votre participation autour de vous.

PARISARTISTES # mettra à la disposition de chaque artiste des documents de communication et un site internet (www.parisartistes.com) où tous les renseignements le concernant seront relayés. Une date en septembre vous sera indiquée lors de laquelle vous devrez venir chercher tous les documents nécessaires à la communication.

Les réseaux sociaux, sites internet partenaires, médias... seront également sollicités pour donner de la visibilité à cet événement, n'hésitez pas à les utiliser également..

9 – Partenariat(s) :

Lors des prochains mois, nous allons avoir de nouveaux partenariats qui pourront intéresser les

artistes sélectionnés (exemple : Le Géant des Beaux Arts, Bio c Bon...). Nous avertirons au fur et à mesure les artistes pour leur proposer des avantages, des offres promotionnelles, etc... sur les réseaux sociaux et/ou par mail. N'hésitez donc pas à vous nous suivre. Si dans vos contacts vous avez des personnes qui pourraient aider l'association à se développer, n'hésitez pas à nous en informer.

10 - Loi applicable et juridiction compétente :

Le présent accord est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, celui-ci sera porté devant les seuls tribunaux de Paris, seuls compétents, étant précisé que les litiges portant sur le droit de la propriété intellectuelle restent de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance.

DOSSIER DE CANDIDATURES A NOUS RETOURNER DANS CET ORDRE :

- des cartels écrits sous word correspondant aux photographies d'œuvres exposées « numériquement » avec le plan d'exposition de la grande salle du Bastille Design Center (voir les expositions précédentes). Toutes les photographies des œuvres devront être données en haute définition (300 dpi).
 - Le portrait chinois complété,
 - 1 texte explicatif de votre démarche artistique et de la thématique exposée,
 - le droit à l'image dûment complété également.
 - 1 fichier son où vous expliquez votre exposition et démarche + une musique libre de droit qui sera mise après l'explication sonore (le fichier doit durer entre 5 et 10 mn).
 - votre compte instagram et votre site + mail.
 - 1 photo de vous en HD et de votre atelier.
-
- Le formulaire d'inscription concerné et complété (Annexe 1, 2 ou 3),
 - La cession de droit à l'image dûment signée,
 - 1 Cv (avec photo) de vos expositions personnelles et collectives,
 - 10 photographies d'œuvres faisant l'objet de la candidature, (avec le titre et la technique en dessous de chaque photo),
 - 1 texte explicatif de votre démarche artistique (1 page maxi).

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français.

Merci et à bientôt.

Annexe 1

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci d'écrire lisiblement en majuscules

NOM : PRÉNOM : NOM D'ARTISTE/ Ou de la
Galerie :

DISCIPLINE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE : E.MAIL :

SITE INTERNET (blog, facebook...) :
Instagram :

Horaires de **PARISARTISTES # 2021** A RESPECTER IMPÉRATIVEMENT :

- * Vendredi 29 octobre 2021 de : Accrochage (les horaires seront précisés ultérieurement)
- * Samedi 30 octobre 2019 : vernissage (les horaires seront précisés ultérieurement)
- * Dimanche 6 octobre 2019 : (les horaires d'ouverture seront précisés ultérieurement) + décrochage

Frais d'inscription – à régler directement sur le site de **PARISARTISTES #** par paypal ou carte bleue (cochez la case correspondante) :

() Pour 1 artiste : **300 € à payer uniquement si votre dossier a été validé** par les commissaires d'exposition pour votre participation à **PARISARTISTES # 2021** sur le site par paypal ou carte bleue)

() Pour 1 galerie : 1000 € **à payer uniquement si votre dossier a été validé** par les commissaires d'exposition pour votre participation à **PARISARTISTES # 2021** sur le site par paypal ou carte bleue).

*Pour information, **PARISARTISTES #** ne prend aucun pourcentage sur les ventes faite lors et après l'événement.*

Date :

Signature de l'Artiste/Galerie (précédée de la mention « *bon pour accord et « lu et approuvé* ») :

Annexe 2

ACCORD DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE

Je

soussigné(e)

Né(e) le _____

À _____

Demeurant

Agissant en mon nom personnel

Autorise l'Association **PARISARTISTES #** à fixer, reproduire, représenter et communiquer mon image, ma voix, mon nom, mon prénom ainsi que tous les autres attributs de ma personnalité, y compris mes œuvres de l'esprit (peintures, sculptures, photographies, vidéos, dessins, installations, gravures – liste non exhaustive), ensemble ou séparément, en intégralité ou par extraits.

Cette autorisation couvre notamment l'exploitation de droits précités par tout mode de diffusion connu ou inconnu à ce jour (film, photo, site Internet de l'association **PARISARTISTES #** etc.) et notamment la télévision par voie hertzienne, par câblodistribution, par voie satellitaire, par l'ADSL (Internet haut débit), la télévision numérique terrestre (TNT), et de manière générale toutes les diffusions télévisuelles publiques ou privées, mais aussi pour toute utilisation cinématographique, la diffusion sur l'Internet et en particulier sur le site Web de l'association **PARISARTISTES #** et à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en lien avec cette exploitation, ainsi que la reproduction et la divulgation des droits précités par le biais de vidéogrammes, DVD, CD-vidéo, vidéocassettes ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour une durée de 3 (trois) ans à compter de la participation du soussigné à l'exposition organisée par l'association **PARISARTISTES #** 2021 et pour le monde entier.

Je garantis expressément avoir pleins pouvoirs et qualité pour accorder les droits cédés par la présente et que ces droits n'ont été en aucune manière cédés, hypothéqués, grevés, ni d'une façon quelconque dévolus en faveur d'un tiers, notamment aux termes d'un éventuel contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image.

En deux exemplaires originaux (merci de nous renvoyer le 1 exemplaire)

Fait à _____, le _____

pour accord et « lu et approuvé »

Signature (précédée de la mention « ***bon***

Annexe 3

VOTRE CV ARTISTIQUE

Annexe 4

LES PHOTOS DE VOS ŒUVRES (avec titre, format et technique en dessous de chacune des photos).

Annexe 5

VOS PHOTOS SUITE

Annexe 6

TEXTE EXPLICATIF DE VOTRE DEMARCHE

Annexe 7

PORTRAIT CHINOIS 2021

Si j'étais une innovation :

Si j'étais une qualité :

Si j'étais un être imaginaire :

Si j'étais une couleur :

Si j'étais un hashtag :

#...

Si j'étais une musique qui tourne en boucle en ce moment :